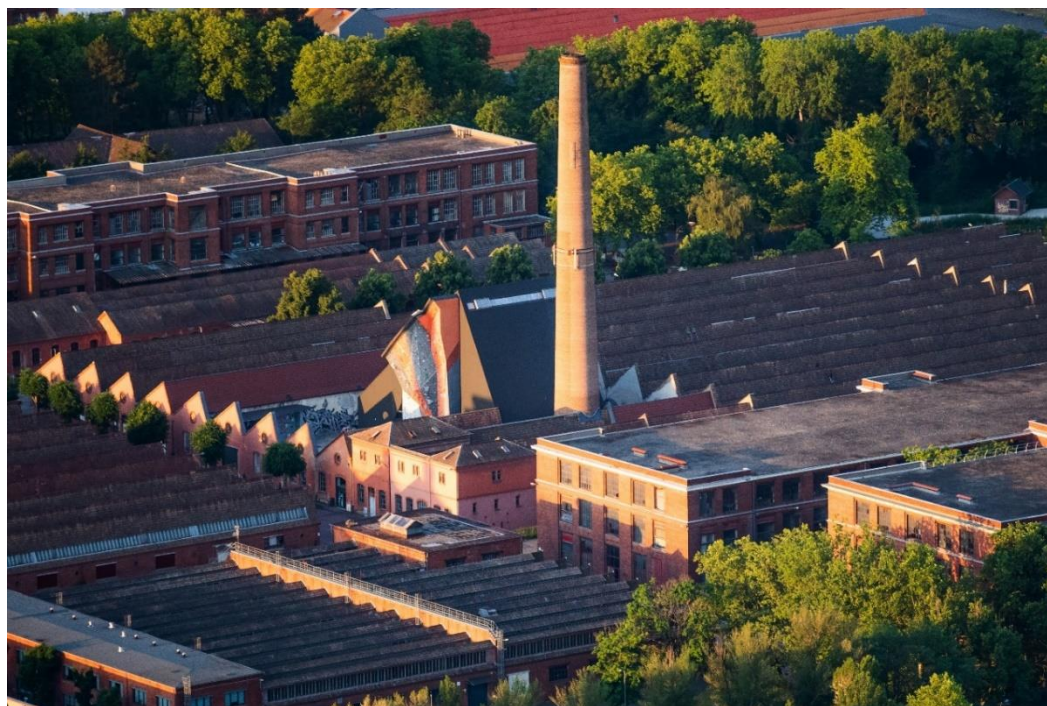


Dossier de presse



Investir dans la France de 2030 :
Mulhouse, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
« Démonstrateurs de la Ville Durable »
Signature de la convention de financement

Mardi 4 avril 2023 à 16h30
CMC Climbing Mulhouse Center - 21 Rue des Brodeuses



Contacts presse

Ville de Mulhouse
Nina OUMEDJKANE
Tél : 03 89 32 59 92
Port : 06 29 68 13 46
Nina.oumedjkane@mulhouse.fr

Banque des Territoires
Joëlle LAGRANGE
Tél : 03 88 52 45 36
Port : 06 30 80 13 86
joelle.lagrange@caissedesdepots.fr

SOMMAIRE

03 Introduction

04 Mulhouse, lauréate de l'Appel à
Manifestation d'Intérêt (AMI)

06 L'AMI « Démonstrateurs de la Ville
Durable »

07 A propos de France 2030

08 A propos de la Banque des Territoires

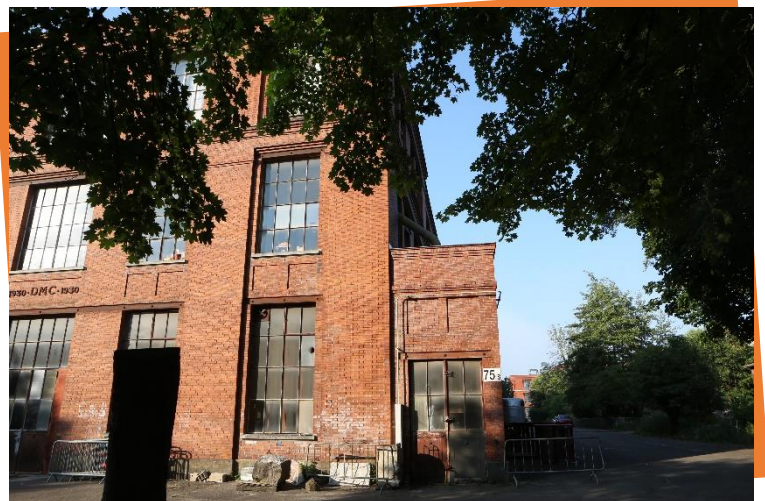
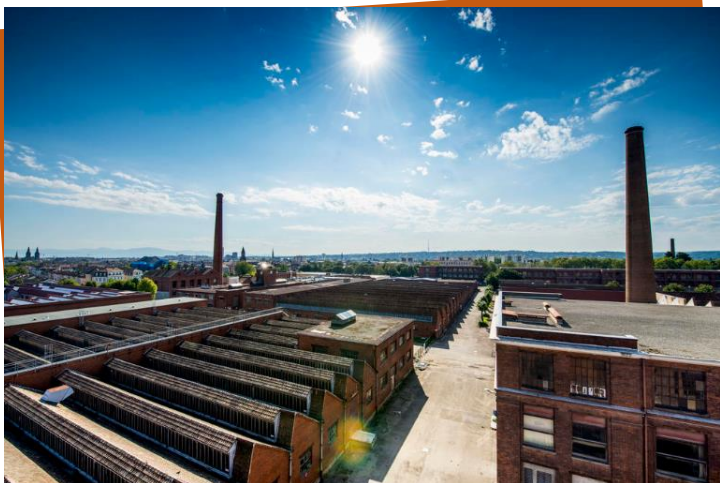
Introduction

Une convention de financement entre la Banque des Territoires, opérateur pour le compte de l'Etat dans le cadre de France 2030, et la Ville de Mulhouse a été signée ce jour dans le cadre de l'AMI « Démonstrateurs de la Ville Durable ». En présence de Michèle Lutz, Maire de Mulhouse, d'Olivier Sichel, Directeur de la Banque des Territoires, Louis Laugier, Préfet du Haut-Rhin.

Le projet « Quartier DMC – la reconquête d'un patrimoine industriel d'exception » a été désigné lauréat de la deuxième vague de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la Ville Durable » de France 2030.

Lancé en mai 2021, cet AMI porté par le Ministère du Logement, le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le Secrétariat général pour l'investissement s'inscrit dans la stratégie du Gouvernement pour des solutions pour une ville durable et des bâtiments innovants.

La Banque des Territoires intervient pour le compte de l'État en tant qu'opérateur pour France 2030, en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).



Mulhouse, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Fruit de l'aventure industrielle textile au XIX^e siècle de l'entreprise Dollfus-Mieg et Compagnie (DMC), ce site d'exception, porté par la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) constitue un enjeu majeur de développement et de rayonnement pour l'ensemble du territoire.

Depuis 2007, suite au recentrage des activités de l'entreprise DMC, le site de 12,5 hectares et de 100 000 m² de surfaces bâties est en phase de reconversion, appuyée via son acquisition par les collectivités (Ville de Mulhouse et m2A).

Cette maîtrise foncière a déjà permis, grâce à des partenariats publics-privés, d'y maintenir ou d'accueillir des activités économiques d'avenir (DMC SAS, Clemessy Eiffage, le Village Artisanal géré par Citivia...), d'entrepreneuriat créatif et culturel (MOTOCO dédié aux arts et à l'artisanat depuis 2013) et de services et loisirs (depuis 2020, le Climbing Mulhouse Center avec le plus haut mur d'escalade indoor de France).



Cet AMI « Démonstrateurs de la Ville Durable » enrichit, par une forte dimension d'innovation, le projet porté par la Ville et m2A, qui a pour objectif de faire d'un des plus beaux sites industriels d'Europe de l'Ouest, un nouveau quartier de ville durable, innovant, inclusif et résilient.

Pour **l'écologie**, c'est l'engagement d'une opération de gestion énergétique globale et innovante du quartier comprenant de l'autoconsommation issue du photovoltaïque et le déploiement d'un réseau de chaleur 4.0 récupérant la chaleur fatale des usines de la bande rhénane. Les enjeux énergétiques seront par ailleurs couplés aux enjeux de mobilités grâce à la gestion du stationnement et/ou de flottes de véhicules propres. Ces actions seront renforcées par un volet environnemental permettant de redonner sa place à la biodiversité et développer une approche innovante du cycle de l'eau.

Pour **l'innovation technologique** : Pleinement en phase avec la stratégie de Ville des intelligences portée par Mulhouse, visant notamment à lutter contre la fracture numérique et réduire l'empreinte carbone en s'appuyant sur l'intelligence collective et les usages, le projet de Démonstrateur de la Ville Durable – DMC sera le terrain d'expérimentation d'un jumeau numérique au service du quartier.

Le déploiement du jumeau numérique permet la centralisation et l'analyse des données du quartier en un outil unique (énergie, mobilité, renaturation, ressource en eau, bâtiment, etc.), fournit des services nouveaux répondant aux enjeux de la ville durable (efficacité énergétique, amélioration de la mobilité, modularité des bâtiments, Zéro Artificialisation Nette, optimisation et mutualisation des ressources, participation citoyenne, open data...) et contribue à la concrétisation de la ville apaisée et à repenser les usages (service numérique aux services des besoins et des résidents). Il sera conçu comme un instrument support de concertation citoyenne en lien avec l'outil d'open data porté conjointement par la Ville et m2A.

Pour **l'économie**, l'avenir du site est déjà assuré par la présence d'acteurs industriels majeurs. Cependant, il s'agit de compléter cet écosystème en assurant une transition vers l'économie créative et innovante au travers de la capitalisation sur l'existant et de la valorisation de l'attractivité du site, en engageant notamment une action concomitante de prospection internationale grâce à l'Agence Grand E-Nov+.

Pour **l'inclusion sociale**, tant importante vue l'implantation du site au cœur des quartiers populaires de Mulhouse, elle sera ancrée dans l'écosystème existant du quartier (alimentation durable, activités artistiques et artisanales), s'orientera vers une nouvelle offre de services innovants tels que des tiers-lieux, au travers de la participation citoyenne via l'Agence de la Participation Citoyenne de la Ville et du Conseil de Développement de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et sera amplifiée par la création d'une « grande école des transitions ».

Enfin, pour **la résilience**, les objectifs du projet dans ses dimensions énergie, gestion de la ressource en eau et maîtrise des déplacements confèrent à ce nouveau quartier sa future capacité d'adaptation aux nouveaux enjeux climatiques, économiques, éducatifs et sociaux.

Ce projet vise donc à transformer un des sites industriels majeurs de l'agglomération mulhousienne, et jouxtant un quartier de renouvellement urbain, pour en faire un nouveau quartier de ville, ouvert, connecté à son environnement immédiat, et développant l'ensemble des fonctions urbaines : logement, emploi, consommation, culture, enseignement.

Il s'agira de redonner une place de choix à la nature historiquement présente, premiers points d'appui d'une ambition partagée et soutenue visant à créer un quartier où se combineront innovations sociales, économiques, culturelles, éducatives. Celles-ci s'exprimeront dans un espace où seront privilégiées mobilités douces – le cœur du site sera réservé aux modes actifs - et sobriété énergétique.

Le projet DMC, véritable trait d'union entre le passé industriel de Mulhouse et le XXI^e siècle, illustre la volonté de Mulhouse de se projeter avec ambition dans son avenir.

L'AMI « Démonstrateurs de la Ville Durable »

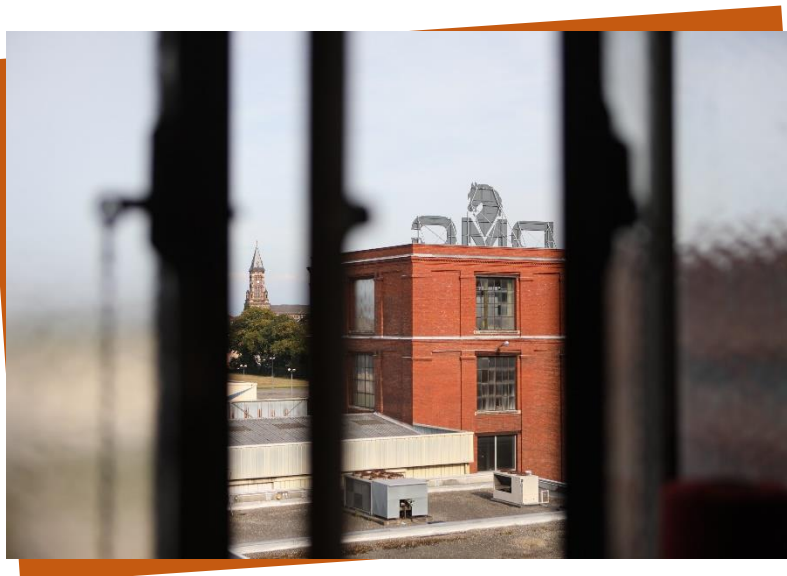
Dans la perspective d'accélérer la transition écologique des espaces urbanisés, l'AMI « Démonstrateurs de la ville durable » vise la création d'un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des solutions possibles pour répondre aux défis de la transition écologique et du développement durable des espaces urbains français.

Un démonstrateur de la ville durable est un projet d'aménagement à haut niveau d'ambition sociale et environnementale, visant à la transformation d'un quartier pour l'adapter à ces défis.

Le cahier des charges de l'AMI liste les objectifs poursuivis par un démonstrateur de la ville durable :

- la sobriété dans l'usage des ressources (eau, énergie, carbone, sols),
- la résilience par l'adaptation des villes, de leurs aménagements, de leurs organisations et de leur gestion face aux risques de toute nature,
- l'inclusion sociale/les transitions démographiques, dans le but de lutter contre les fractures sociales, générationnelles et territoriales et la dépendance,
- la productivité urbaine.

39 projets ont été retenus dans le cadre de cet AMI. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement en phase d'incubation du projet d'une durée de 36 mois maximum dont la dimension d'innovation sera soutenue financièrement et techniquement par l'État à hauteur de 500 K€ maximum. Arrivés à maturité, les projets bénéficieront du soutien de France 2030 pour la mise en œuvre des actions innovantes après validation du comité décisionnaire. Ce programme, doté de 305 M€, pourra mobiliser jusqu'à 10 millions d'euros par projet lors de la phase de réalisation.



A propos de France 2030

Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).

Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030>



A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr / @BanqueDesTerr